

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2022 COMPTE-RENDU

Saint-Herblain, le 23 mai 2022 - L'Assemblée générale mixte des actionnaires de REALITES s'est réunie au siège social et par voie de visioconférence le 19 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Yoann Choin-Joubert, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur général.

Toutes les résolutions, de 1 à 20, présentées par le Conseil d'administration ont été approuvées à une très large majorité.

Le détail des résultats des votes est disponible en pages 2 et 3 du présent communiqué.

A propos de REALITES

Fondé en 2003 par Yoann CHOIN-JOUBERT, son PDG, REALITES est un développeur territorial qui construit avec et pour les villes et les métropoles de nouvelles solutions porteuses de sens, créatrices de valeurs, d'attractivité et de développement économique. Grâce à son double positionnement en Maîtrise d'ouvrage (construction de logements, habitats gérés, commerces, bureaux, locaux d'activités...) et en Maîtrise d'usage (service hospitalité, santé, divertissement), REALITES crée des projets qui anticipent les besoins des villes et des quartiers.

Le Groupe est engagé dans une profonde mutation des procédés de construction avec REALITES BuildTech, pôle technologie et innovation, qui rassemble les expertises techniques du Groupe au service de la Maîtrise d'ouvrage pour concevoir des projets répondant aux enjeux de la construction d'avenir.

Premier maître d'ouvrage entreprise à mission en France, REALITES confirme officiellement son engagement de concilier but lucratif & intérêt collectif, avec l'appui d'un Comité de mission composé d'experts reconnus.

Fort de plus de 900 collaborateurs et d'une ambitieuse stratégie de développement en France et en Afrique (Maroc et Sénégal), REALITES affiche en 2021, une hausse de 39,5% de son chiffre d'affaires à 285,7 M€. Le Groupe a pour ambition de réaliser en 2025 un chiffre d'affaires de 800 M€ avec un taux de résultat opérationnel de 8%. REALITES est coté sur Euronext Growth Paris depuis 2014 et son titre est éligible au PEA PME (code Isin : FR0011858190, Mnémo : ALREA).

Pour en savoir plus : www.groupe-realites.com



[Rejoignez Utiles en Actions,](#)
[le Club Actionnaires de REALITES](#)

Contact analystes/investisseurs :

REALITES - Arnaud Tesson : +33 2 40 75 50 91 - comfi@realites.com

Contact presse :

CAPVALUE - +33 80 81 50 00 - info@capvalue.fr

Détail des résultats des votes

Résolutions ordinaires

N°	Résolution	Résultat	Votes pour	Votes contre
1	<i>Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à donner au Directeur général et aux Administrateurs</i>			
		Adoptée	100 %	0 %
2	<i>Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021</i>			
		Adoptée	100 %	0 %
3	<i>Affectation du résultat</i>			
		Adoptée	100 %	0 %
4	<i>Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce</i>			
		Adoptée	100 %	0 %
5	<i>Renouvellement du mandat d'un administrateur</i>			
		Adoptée	100 %	0 %
6	<i>Nomination de nouveaux administrateurs</i>			
		Adoptée	99,85 %	0,15 %
7	<i>Fixation de la rémunération liée à l'activité des administrateurs</i>			
		Adoptée	100 %	0 %
8	<i>Modification de la somme globale annuelle à allouer aux membres du comité de mission en rémunération de leurs fonctions</i>			
		Adoptée	100 %	0 %
18	<i>Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat, de la conservation et du transfert par la Société de ses propres actions conformément aux articles L 22-10-62 et suivants - anciens articles L.225-209 et suivants - du Code de commerce</i>			
		Adoptée	100 %	0 %

Résolutions extraordinaires

N°	Résolution	Résultat	Votes pour	Votes contre
9	<i>Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et /ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et /ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)</i>			
		Adoptée	99,86 %	0,14 %
10	<i>Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et /ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et /ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires</i>			
		Adoptée	99,85 %	0,15 %
11	<i>Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et /ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et /ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires</i>			
		Adoptée	99,86 %	0,14 %
12	<i>Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et /ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et /ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public</i>			
		Adoptée	99,85 %	0,15 %
13	<i>Délégation de compétence à l'effet de consentir des options de souscription et /ou d'achat d'actions en faveur des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées</i>			
		Adoptée	> 99,99 %	< 0,01 %
14	<i>Limitation globale des autorisations</i>			
		Adoptée	100 %	0,00 %
15	<i>Délégation de compétence pour procéder dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, à une augmentation du capital social dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail</i>			
		Adoptée	99,86 %	0,14 %
16	<i>Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes</i>			
		Adoptée	> 99,99 %	< 0,01 %
17	<i>Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires selon le cas</i>			
		Adoptée	> 99,99 %	< 0,01 %
19	<i>Autorisation pour le Conseil d'administration de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre par la Société</i>			
		Adoptée	100 %	0,00 %
20	<i>Pouvoirs pour les formalités</i>			
		Adoptée	100 %	0,00 %